INFORMATION À LA COMMUNAUTÉ EN CAS DE SUSPENSION DES COURS OU DE FERMETURE DES ENTITÉS

COMPOSANTES DE L'IMQ

L'Institut maritime du Québec comporte trois entités distinctes.

- IMQ - Incluant le site de Rimouski et le centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU - Lévis) [1]
- Innovation maritime (IMAR)
- FC - Centre de formation en plongée professionnelle (CFPP)

**La fermeture de ces entités est indépendante*

ANNONCE DE SUSPENSION DES COURS OU DE FERMETURE DE L'IMQ

Bien que la suspension des cours ou de la fermeture de l'IMQ soit le plus souvent engendrée par une tempête de neige, la suspension des cours ou la fermeture d'une entité peut être engendrée par différentes circonstances. Peu importe la circonstance, le même processus de communication sera utilisé.

STATUT

L'IMQ est considéré comme ouvert jusqu'à ce qu'un avis contraire soit émis par la direction de l'institution. De façon générale, lorsqu'il s'agit de tempête de neige, l'IMQ demeure ouvert.

Dans des circonstances entraînant une suspension des cours ou la fermeture de l'IMQ, le statut sera confirmé à compter de 6 h 30 le matin.

Les membres du personnel et les élèves en seront avisés par Omnivox. Afin de recevoir ces alertes, il faut télécharger l'application Omnivox dans son téléphone intelligent et activer les notifications. Il est également possible de recevoir les alertes sur la version **Web d'Omnivox.**

Les stations radiophoniques locales suivantes sont aussi avisées : Info-réveil de Radio-Canada (89.1 FM), Rouge FM (102.9) et Radio NRJ (98.7).

En cas de changement de statut pour l'après-midi ou la soirée, les alertes seront diffusées aux heures suivantes :

- 11 h 15 pour l'après-midi;
- 15 h 30 pour la soirée.

[1] Référence procédure SGQ-IMQ-SFC-10

SUSPENSION DES COURS

Lorsque les cours sont suspendus, les membres du personnel de l'IMQ doivent normalement être au travail, si les circonstances de la suspension le permettent. Les employés qui ne peuvent se présenter doivent en aviser leur supérieur immédiat.

Si les tâches sont possibles en télétravail, le personnel administratif est encouragé, les veilles de tempête, à apporter le matériel nécessaire permettant de travailler à distance. Le gestionnaire est invité à encourager son personnel en ce sens, si les tâches le permettent.

FERMETURE DE L'IMQ

Lorsque l'institution est fermée, le personnel et les étudiants ne doivent pas se présenter à l'IMQ sauf sur demande explicite de la direction de l'IMQ ou de la direction générale pour des fonctions d'urgence.

À noter que la fermeture de l'IMQ n'entraîne pas la fermeture des bureaux d'Innovation maritime dont la mission est distincte de celle de l'IMQ.

REPRISE DES COURS ANNULÉS

À la suite de la suspension des cours ou de la fermeture de l'IMQ, les périodes de cours annulées devront être reprises ultérieurement conformément à l'article 18 du Régime des études collégiales qui exige que le Collège organise, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

APPEL À LA VIGILANCE

Lors de conditions météo périlleuses, peu importe que l'école soit fermée ou non, chaque individu est appelé à juger des conditions de circulation et de prendre la décision qui s'impose afin de ne pas mettre sa sécurité en péril.